

Énigmathiques

Le projet :

Vous pouvez visionner [des exemples vidéos pour vous inspirer.](#)

Des élèves sous la conduite de professeurs volontaires sont invités à réaliser des vidéos courtes de 3 min maximum qui mettent en scène des problèmes ou des énigmes mathématiques.

Cette démarche, doit permettre le développement et l'acquisition de nombreuses compétences mathématiques et favoriser le goût de l'effort.

La banque de vidéos ainsi constituée sera diffusée sur le site internet de circonscription.

Le cahier des charges :

La vidéo :

L'objectif est donc pour les élèves de construire une vidéo mettant en évidence une énigme ou un problème.

La vidéo devra permettre de comprendre clairement la nature de l'énigme ou du problème. Les outils mathématiques mis en jeu pour sa résolution devront rester dans le cadre d'un niveau identifié.

À ce sujet, il est tout à fait envisageable que des élèves d'un niveau proposent une énigme ou un problème à des élèves d'un niveau différent du leur.

Il est bien sûr possible de s'inspirer d'énigmes ou de problèmes existants. Il conviendra alors de citer les sources utilisées dans le corrigé. Dans le cas d'une création, on pourra mentionner les éléments de documentation et d'inspiration qui ont pu servir à la conception du problème.

Les lieux de tournage dans l'établissement sont à privilégier.

L'utilisation d'un « smartphone » est une solution simple qui peut être adoptée en prenant une seule prise.

Vous pouvez contacter l'E.R.U.N. de la circonscription pour qu'il vienne filmer vos énigmes.

Les droits :

Le professeur devra s'assurer d'obtenir les droits à l'image et de la voix des élèves figurant dans la vidéo. À cet effet, nous joignons à ce cahier des charges un modèle facilitant la collecte de ces droits.

[Droit à l'image et à la voix](#)

Par ailleurs, si la vidéo comporte une musique, il faudra aussi s'assurer des droits d'auteur. Vous trouverez dans la rubrique « Outils » comment vous procurer des musiques libres de droit.

Les modalités de dépôt des documents :

Les professeurs participants doivent produire et déposer deux documents :

- La vidéo exposant l'énigme ou le problème; sa durée ne doit pas excéder 3 minutes.
- Le corrigé du problème ou de l'énigme pourra revêtir la forme de son choix ; il sera exposé dans une autre vidéo ou bien plus classiquement rédigé dans un traitement de texte.

Pour déposer ces documents, la procédure à suivre est la suivante :

Connectez-vous sur [l'espace de partage](#).

Choisissez votre vidéo ainsi que votre corrigé.

Merci de préciser dans le nom de votre fichier le nom de l'école.

Les Outils :

- Pour le montage vidéo, vous pouvez utiliser l'application, en ligne et gratuite, [Adobe Spark Vidéo](#). Un tutoriel vidéo [est disponible ici](#).
- Pour les musiques libres de droit, vous pouvez vous rendre sur le site [Musicscreen](#) ou sur [ZapSplat](#)
- Pour des images libres de droits, vous pouvez vous rendre sur le site [Pixabay](#).
- N'hésitez à contacter l'E.R.U.N. de circonscription pour être accompagné.